

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE RESTIGNE**

|   |
|---|
| 2019 / 1<br>Commune : RESTIGNE<br>Séance du 25 février 2019 |
|---|

**SEANCE DU 25 FEVRIER 2019**

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Christine HASCOËT, Maire de Restigné, le vingt cinq février 2019 à 20 heures.

La convocation adressée le 14 février 2019 précise l'ordre du jour suivant :

- 1) Finances locales – décisions budgétaires (7.1) : compte de gestion - compte administratif 2018 et affectation du résultat
- 2) Finances locales – divers (7.10) : durées d'amortissement
- 3) Commandes publiques – autres contrats (1.4) : avenant n°1 à la convention de vérification périodique des installations de jeux
- 4) Institutions et vie politique – intercommunalité (5.7) : sivom scolaire Restigné Benais – modification de statuts
- 5) Informations comptables : présentations des dépenses engagées dans le cadre de la délégation donnée au Maire par le conseil municipal
- 6) Point sur les regroupements intercommunaux
- 7) Questions diverses : calvaire de la Croix Morte

**Sont présents** : Mesdames Hascoët, Pichet, Galbrun, Moutte, Legoff, Dubois, Moreau,  
Messieurs Besnier, Peron, Billecard, Beurain, Henry, Gourdon, Champenois

**Sont absents excusés** : Mme Lugato

**Nombre de conseillers en exercice** : 15

Le quorum étant atteint Mr Beurain est élu secrétaire de séance.

Le procès verbal de la séance du 17 décembre 2018 est adopté.

|  |
|--|
| Le Maire certifie avoir affiché le compte rendu de cette séance à la porte de la Mairie le 4/03/2019 et transmis au contrôle de légalité le 4 mars 2019. |
|--|

**N°1) Finances locales – décisions budgétaires (7.1) : compte de gestion - compte administratif 2018 et affectation du résultat**

**- Compte de Gestion 2018**

Il est donné lecture du compte de gestion 2018 de Madame le Receveur Municipal, Celui-ci fait apparaître :

- un résultat de clôture excédentaire en fonctionnement de 701.575,28 € compte tenu du report de l'exercice 2017.
- un solde d'exécution en investissement de – 265.367,74 € compte tenu du report du déficit d'investissement 2017.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2018.

**- Compte administratif 2018**

Mme le Maire présente le compte administratif 2018 puis précise que celui-ci est en parfaite adéquation avec le compte de gestion 2018 de Mme le Receveur à savoir :

- un résultat de clôture excédentaire en fonctionnement de 701.575,28 € compte tenu du report de l'exercice 2017.
- un solde d'exécution en investissement de – 265.367,74 € compte tenu du report du déficit d'investissement 2017.

Avant de passer au vote, Mme le Maire est sortie de la salle du conseil et Mr BESNIER a été élu président de séance pour l'approbation du compte administratif 2018 qui a été validé à l'unanimité.

## - Affectation du résultat

Le Conseil Municipal, après avoir examiné le compte administratif de l'année 2018

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent global de fonctionnement de 701.575,28 €

constatant :

- le déficit d'investissement de clôture de 265.367,74 €
- les restes à réaliser dépenses au 31 décembre 2018 : 309.468 €
- les restes à réaliser recettes au 31 décembre 2018 : 56.317 €

le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à la somme de 518.518,74 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

→ affectation au compte 1068 de la somme de 518.518,74 €

→ report en fonctionnement compte 002 du BP 2019 de la somme de 183.056,54 €

## 2) Finances locales – divers (7.10) : durées d'amortissement

Monsieur BESNIER, adjoint précise que les dépenses payées au chapitre 204 « subventions d'équipements versées » doivent être amorties quelle que soit la taille de la collectivité.

Aussi, le conseil municipal fixe, à l'unanimité, les durées d'amortissement des biens suivants comme suit :

| Imputation | N°inventaire         | désignation  | acquisition | Durée d'amortissement | Valeur initiale |
|------------|----------------------|--|-------------|-----------------------|-----------------|
| 2041581    | 20172141581EP40      | Travaux éclairage public rue de la Chalopinière                          | 2017        | 5                     | 6.305,01        |
| 2041581    | 20172041581EP39      | Clé coffret éclairage public rue Noiret                                  | 2017        | 1                     | 185,60          |
| 2041581    | 20182041581ELEC<br>3 | Dissimulation réseau électrique route de Bourgueil                       | 2018        | 5                     | 17.179,41       |
| 2041581    | 20182041581GAZ<br>4  | Subvention équilibre versée au SIEIL réseau gaz 1 <sup>ère</sup> tranche | 2018        | 5                     | 2.877,90        |

## 3) Commandes publiques – autres contrats (1.4) : avenant n°1 à la convention de vérification périodique des installations de jeux

Pour mémoire, par délibération du 18 juin 2018, le conseil municipal a retenu le devis de la société QUALICONSULT EXPLOITATION – Agence Centre – Aéronef Bâtiment B – 27 rue de la Milletière – 37100 TOURS d'un montant annuel de 2.142 € HT soit 2.570,40 € TTC pour la vérification des installations électriques des bâtiments communaux, des jeux et équipements sportifs ; Considérant l'installation récente d'un city-stade sur le territoire communal, il est demandé au conseil de bien vouloir approuver l'avenant n°1 au contrat de maintenance pour la vérification de cette nouvelle installation.

Après avoir entendu l'exposé, et après concertation, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au contrat de maintenance passé avec la société QUALICONSULT EXPLOITATION – Agence Centre – Aéronef Bâtiment B – 27 rue de la Milletière – 37100 TOURS d'un montant 120 € HT soit 144 € TTC.
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer ledit avenant n°1.
- **PRECISE** que la dépense sera imputée sur le chapitre 011 du budget communal

## 4) Institutions et vie politique – intercommunalité (5.7) : SIEIL – modification de statuts

Le Comité syndical du SIEIL a approuvé, par délibération n° 2018-84 en date du 11 décembre 2018, l'adhésion de la Communauté de Communes Touraine Ouest Val de Loire à la compétence « Eclairage public » du SIEIL pour les voiries communautaires.

La mise à jour de la liste des membres adhérents au SIEIL, annexée à ses statuts, est donc nécessaire.

En application de l'article L 5211-5 du Code général des collectivités territoriales, chaque adhérent au SIEIL doit à présent se prononcer sur l'adhésion de la Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire à la compétence « Eclairage public » du SIEIL et par conséquent de la modification de la liste annexée à ses statuts.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :**

- **Vu** les statuts du SIEIL et la liste des membres annexée à ceux-ci,
- **Vu** la délibération du Comité syndical du SIEIL n° 2018-84 du 11 décembre 2018,
- **APPROUVE** l'adhésion au SIEIL pour la compétence « Eclairage public » de la Communauté de communes Touraine Ouest Val de Loire.

**5) Informations comptables : présentations des dépenses engagées dans le cadre de la délégation donnée au Maire par le conseil municipal**

Les devis suivants ont été signés dans le cadre de la délégation donnée au Maire :

- **Salle des Associations** : devis de la société COUL'OR artisan peintre : 5.127,25 € TTC (peinture de la grande salle) ; 1.213,62 € TTC (peinture des boiserie extérieures) ; 662.74 € (peinture de la cuisine).
- **Salle de musique** : devis de l'entreprise Chantreau d'un montant de 2.397,60 € TTC pour la réfection de la salle.
- **Logement** : devis de l'entreprise Falchi d'un montant de 1.978,68 € TTC pour la mise en conformité électrique du logement communal situé 14 rue des Ecoles

**6) Point sur les regroupements intercommunaux**

**- CCTOVAL**

→ **commission habitat** : Mme DUBOIS, conseillère dresse un compte rendu de la dernière réunion dont l'objet principal portait sur les dispositifs OPAH (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat) et le PIG (Programme d'Intérêt Général). Il ressort que les dossiers d'aides sollicitées au titre de ces deux programmes sont assez faibles. Le conseil municipal indique que cela peut s'expliquer par la complexité de montage des dossiers mais aussi par le système d'aide mis en place peut incitatif car il nécessite d'une part que le demandeur finance, en amont, l'intégralité des travaux et qu'il n'a pas la certitude de se voir attribuer une subvention, d'autre part.

→ **Conseil Economique** : Mr BEURAIN, conseiller présente les différents points évoqués, concernant Restigné, lors de la dernière commission à savoir les demandes potentielles d'installation sur la zone artisanale de Benais Restigné et sur la zone artisanale de la Grande Prairie à Bourgueil.

- **CNPE – CLI** : un bilan de la dernière CLI est dressé par Mrs BEURAIN et BILLECARD, conseillers

- **SMIPE** : Mr PERON, adjoint, présente le compte rendu du dernier comité syndical

**7) Questions diverses**

**- Calvaire de la Croix Morte :**

Il est rappelé au conseil que, courant 2018, la croix du calvaire situé à la Croix Morte est tombé sur la chaussée entraînant une détérioration du Christ aujourd'hui réparé ; il convient désormais de replacer cette croix sur son socle qui en raison de sa mitoyenneté avec le mur de clôture d'une habitation justifie l'édification d'un nouveau support.

Par conséquent, une nouvelle croix en métal et un nouveau socle seront prochainement réalisés.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h45.